



Le Président de la République Evariste NDAYISHIMIYE a reçu les Lettres de créance de quatre nouveaux Ambassadeurs



Le mardi 1er février 2022 au Palais Ntare Rushatsi, le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a reçu en audience quatre nouveaux Ambassadeurs venus lui présenter leurs Lettres de créance.

Il s'agit de M. Aleli Admaso, Ambassadeur de l'État d'Israël; Mme Isatu Aminata Bundu, Ambassadeur de la République de Sierra Leone; Mme Sasirit Tangulrat, Ambassadeur du Royaume de Thaïlande; ainsi que Mgr Dieudonné Datonou, Ambassadeur du Saint-Siège.

Les présentations des Lettres de créance ont été suivies par des échanges fructueux au cours desquels les nouveaux diplomates se sont engagés à œuvrer au renforcement des liens d'amitié et de coopération que leurs Pays respectifs entretiennent avec le Burundi.

A ce sujet, le Nonce Apostolique s'est réjoui que le Burundi soit une des

rares diplomaties qui soient basées non seulement sur des intérêts mais surtout sur des valeurs.

En effet, le Président Evariste NDAYISHIMIYE a réaffirmé son attachement aux valeurs d'Ubuntu, qui se traduisent en diplomatie par des coopérations

mutuellement avantageuses et respectueuses entre les Nations du monde. Ce fût également l'occasion pour le Chef de l'État de rappeler que « le Burundi vient d'entamer une phase déterminante de son développement socio-économique » et que « la coopération doit impérativement tenir compte des priorités fixées dans le Plan National de Développement. »

Il a réitéré la disponibilité du Gouvernement du Burundi pour convenir, à travers un dialogue permanent, des meilleures voies et moyens de consolider les relations bilatérales.

(www.presidence.gov.bi)

Dans cette édition:

page

Le Président de la République Evariste NDAYISHIMIYE a reçu les Lettres de créance de quatre nouveaux Ambassadeurs

1

Le Burundi devient officiellement membre du Mécanisme africain d'évaluation des Pairs, MAEP.

2

Le Président Evariste NDAYISHIMIYE a pris part à la 35ème Conférence des Chefs d'États membres de l'Union africaine

2

Le Burundi élu membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine

3

La 1ère Dame vole au secours du lycée de Bubanza

4

L'Israël promet d'accompagner la mission de l'OPDD-Burundi

5

Communiqué de Presse N°1 Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi le 02 février 2022.

8

Le Burundi devient officiellement membre du Mécanisme africain d'évaluation des Pairs, MAEP.



Le Président Burundais Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a annoncé officiellement l'adhésion de la République du Burundi comme 42ème État

membre du MAEP, au cours de la vision Conférence du 31ème Forum des Chefs d'État et de Gouvernement le 4 février 2022 au palais présidentiel Ntare Rushatsi à Bujumbura.

« En adhérent volontairement au MAEP, le Burundi vient donc apporter sa Pierre à l'édification d'une Afrique caractérisée par la bonne gouvernance, politique et démocratique en vue d'un développement socio-économique durable. » a dit le Président NDAYISHIMIYE persuadé que ce

mécanisme pourra permettre au gouvernement d'améliorer l'efficacité de son action.

Au moment où le MAEP fête son 20ème Anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le Président Cyril Ramaphosa en même temps Chairman du 31ème Forum des Chefs d'État et de Gouvernement n'a pas manqué à féliciter son homologue Burundais Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE pour cette bonne nouvelle d'adhésion du Burundi qui, selon lui, marque un élan vers le développement inclusif et durable de l'Afrique.

« Malheureusement cette bonne nouvelle coïncide avec le recul de la démocratie avec les coups d'État en Afrique » a dit Ambassadeur Ombeni Ohana Sefue président du Panel d'éminentes personnalités du MAEP qui termine son mandat. Le Chef de l'État Burundais a terminé son allocution, en réitérant ses remerciements à tous les États-Membres du MAEP et en renouvelant son engagement à coopérer pleinement avec le MAEP et à participer activement à toutes ses activités. . (www.presidence.gov.bi)

Le Président Evariste NDAYISHIMIYE a pris part à la 35ème Conférence des Chefs d'États membres de l'Union africaine



Le Président de la République du Burundi, Son Excellence Évariste NDAYISHIMIYE a pris part à la 35ème Conférence ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui a été organisée du 05 au 06 février 2022 au siège de l'Union Africaine à Addis-Abeba, en République Fédérale démocratique d'Ethiopie. Le thème adopté pour cette année est « Renforcer la résilience dans la nutrition et la sécurité alimentaire sur le continent africain : Renforcer les systèmes agro-alimentaire, la santé, le système de protection sociale pour l'accélération du capital économique, social et humain ».

Lors des cérémonies d'ouverture, outre les discours présentés par différents orateurs, le Président de la République Démocratique du Congo Son Excellence Félix Antoine

Tshisekedi a passé le témoin au Président Macky Sall du Sénégal, nouveau Président du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine pour un an. La séance d'ouverture a été suivie d'une session à huis clos durant laquelle plusieurs rapports ont été présentés par les Champions désignés sur divers thématiques qui intéressent la vie de l'Afrique, comme la paix et la sécurité, l'impact du COVID-19 sur les économies Africaines, l'octroi à l'Etat d'Israël d'un Statut d'Observateur à l'Union Africaine, la Réforme de l'Union Africaine et du Conseil de Sécurité de l'ONU, etc. et les Etats membres ont apporté des commentaires, avis et suggestions.

Au cours de cette séance, dans son rapport sur la paix et la sécurité en Afrique, le Président de la République du Kenya Son Excellence Uhuru Kenyatta a salué les efforts remarquables fournis par le Burundi dans le maintien de la paix et de la sécurité, ce qui lui a valu d'être retiré de l'Agenda du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine. Le Président Kenyatta a encouragé d'autres leaders africains à s'inspirer de ce modèle burundais, pour qu'à terme l'Afrique parvienne à faire taire les armes et à mettre hors d'état de nuire tous les groupes terroristes qui endeuillent quotidiennement le continent.

En marge de ces assises, le Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a échangé avec plusieurs de ces Homologues Africains sur des sujets d'intérêt commun. . (www.presidence.gov.bi)

Le Burundi élu membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine



La 35^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine vient d'approuver les 15 membres du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine qui ont été élus par la 40^{ème} session du Conseil Exécutif de l'Union Africaine en date du 3 février 2022. Il s'agit du Burundi, Congo, Tanzanie, Ouganda, Tunisie, Afrique du Sud, Zimbabwe, Ghana, Sénégal et de la Gambie pour un mandat de deux ans et du Cameroun, Djibouti, Maroc, Namibie et du Nigéria pour un mandat de trois ans.

Le Burundi terminait un autre mandat de trois ans au CPS et a postulé pour un autre mandat de deux ans, représentant la Région d'Afrique Centrale. Sa candidature a été motivée par sa contribution dans différentes missions de maintien de la paix et son sacrifice dans la stabilisation de l'Afrique.

Au cours de la même séance, l'ancien Président Domitien Ndayizeye, proposé par le Gouvernement de la

République du Burundi, a été nommé Membre du Groupe des Sages de l'Union Africaine, pour un mandat de trois ans, sur proposition du Gouvernement du Burundi. Ce Groupe, cinquième, est composé de cinq membres. En plus de l'Ancien Président du Burundi qui représente la Région de l'Afrique Centrale, il y a le Kenyan Effie Owuor pour la Région de l'Afrique de l'Est, l'Egyptien Amr Mahmoud Abu Zaid Moussa pour la Région de l'Afrique Nord ainsi que M. Babacar Kante, Sénégalais, pour la Région d'Afrique Australe.

En marge des travaux de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, le Président de la République du Burundi, son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, a rencontré différents leaders africains. On pourrait citer notamment la rencontre qu'il a effectuée avec Moussa Faki Mahamat, Président de la commission de l'Union Africaine, Akinwumi A. Adesina, Président de la Banque Africaine de Développement et Hon Henry Okello Oryem, Ministre d'Etat Ougandais chargé des Affaires Etrangères. Ils ont échangé essentiellement sur le développement des différents secteurs de la vie socio-économique du Burundi, la Vision de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE et les contributions respectives en vue de pouvoir arriver aux objectifs de l'Agenda 2063, pour une Afrique intégrée, prospère et en paix, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale. Il est à préciser que cette conférence a été clôturée ce 6 février 2022. (www.presidence.gov.bi)

Forum des jeunes entrepreneurs: Le Président de la République Evariste NDAYISHIMIYE plaide pour la promotion des métiers du secteur privé qui sont porteurs de croissance.



Sous le Haut Patronage de Son Excellence Général Major Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi, le Ministère du Commerce, du

Transport, de l'Industrie et du Tourisme, en collaboration avec le Programme d'Autonomisation Économique et d'Emplois des Jeunes a organisé, le 03 février 2020, un Forum National des Jeunes Entrepreneurs, au Stade INTWARI.

Ce Forum était placé sous le thème central : « *Jeunes entrepreneurs à succès : locomotive du développement endogène au Burundi* » et avait comme objectifs d'amener les jeunes entrepreneurs burundais à ap-

prendre, à se constituer en réseaux, à partager les expériences et les bonnes pratiques, à se motiver mutuellement et partant à être une source d'inspiration pour chacun des participants.

Cette rencontre d'un jour aura été une très grande vitrine d'échange et de partage d'information ; un cadre qui a permis aux jeunes entrepreneurs en activité d'écouter les conseils pratiques ou de mieux communiquer autour de leurs projets.

Les travaux du Forum sous examen ont été également une occasion propice à Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE pour donner des conseils et consignes pratiques à l'endroit de la jeunesse en général et aux Jeunes Entrepreneurs en particulier afin qu'ils puissent promouvoir leur auto développement et partant le développement du pays:

« Nous nous réjouissons de la contribution et la mobilisation des jeunes entrepreneurs pour le développement du

Burundi. Cela augure de meilleurs jours pour le Burundi car le redressement économique passera par la promotion des métiers du secteur privé qui sont porteurs de croissance. »

Tous les participants aux travaux du Forum ont constaté qu'il est indispensable d'accompagner et de soutenir les jeunes entrepreneurs burundais. Cela est d'autant plus vrai que ce sont eux qui ont déjà créé et créeront les futurs emplois, eux qui apporteront demain des solutions aux problèmes d'aujourd'hui.

Au cours des travaux du Forum des Jeunes Entrepreneurs burundais quatre thèmes ont fait l'objet de présentations dans l'optique d'émuler la réflexion des Participants audits travaux et partant formuler des recommandations.

A travers des témoignages édifiants sur les thèmes relatifs à l'état des lieux de l'entrepreneuriat des jeunes, les défis et opportunités, les jeunes entrepreneurs montrent que des exploits économiques sont réalisables, tout en plaidant toutefois pour une facilitation

administrative des affaires.

Les échanges à bâtons rompus qui ont directement suivi ces présentations ont abouti à la formulation des recommandations utiles pour la promotion de l'entrepreneuriat au Burundi, notamment la vulgarisation de la formation professionnelle, la promotion des incitations fiscales, l'allègement des procédures administratives et la levée progressive de la mesure de suspension des rassemblements artistiques,...

Après avoir recueilli leurs doléances, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE s'est engagé à allouer des fonds à la construction et l'équipement d'un grand centre d'incubation et à mettre en place une commission chargée de revoir les critères d'éligibilité aux exonérations.

Notons qu'au cours de ces travaux, le Président de la République Evariste NDAYISHIMIYE a également procédé à une visite guidée des stands de jeunes créateurs et innovateurs burundais dans les domaines agroalimentaire, mécanique, écologique et technologique. (www.presidence.gov.bi)

La 1ère Dame vole au secours du lycée de Bubanza



La Première Dame et Présidente de la fondation bonne action (Umugiraneza) a effectué mardi le 1er février 2022, une série de visites en province de Bubanza. Elle a octroyé une assistance en vivres et non vivres aux nécessiteux.

La Première Dame Angeline NDAYISHIMIYE a débuté sa visite en commune Musigati de la province de Bubanza. Au nom de la fondation bonne action, elle a octroyé une assistance à 50 femmes ex-combattantes et veuves des ex-combattants. Cette aide était composée de farine de bouillie, d'huile de cuisine, de sucre, de farine de maïs, de haricots, de lait en poudre, de riz et de pagnes.

Après Musigati, la Première dame s'est dirigée vers le lycée de Bubanza, une école à régime d'internat. Elle a d'abord effectué une visite guidée où elle a constaté que ce lycée fait face à pas mal de défis, surtout le manque criant de matelas et l'usure des dortoirs et autres locaux.

Angeline NDAYISHIMIYE a octroyé au lycée de Bubanza 100 matelas et 100 lits et a promis, au nom de la fondation Umugiraneza, 100 sacs de ciment comme contribution pour boucher les trous dans les dortoirs. Dans son discours, la Première Dame a exhorté les natifs de Bubanza, les administratifs locaux, les hommes d'affaires de Bubanza à conjuguer leurs efforts pour redorer l'image de ce lycée, valoriser la vie des élèves à l'internat et réhabiliter les dortoirs de ce lycée. Elle a souligné que si les conditions de vie des élèves restent précaires, il est difficile pour eux d'atteindre les résultats escomptés.

La Première Dame a également exhorté les parents à contribuer pour changer l'image du lycée de Bubanza. Elle déplore que les enfants puissent mener une vie misérable à l'internat alors que leurs parents mènent une vie aisée.

Malgré ces défis qui hantent le lycée de Bubanza, elle a encouragé les élèves à la discipline et à fournir beaucoup d'efforts pour réussir leurs études en vue de préparer leur avenir.

Signalons que le Lycée de Bubanza héberge 521 élèves avec 297 élèves internes. (www.rtnb.bi)

L'Israël promet d'accompagner la mission de l'OPDD-Burundi



La Première Dame Angeline NDAYISHIMIYE a reçu en audience mercredi le 02 février 2022 l'Ambassadeur d'Israël au Burundi Aleli Admasu, avec résidence à Addis-Abeba en Ethiopie. Ils ont échangé sur la coopération entre l'Israël et le Burundi et en particulier entre les deux plates formes de l'OPDD-Burundi dont la fondation bonne action Umugiraneza et l'office des Premières Dames pour le développement de l'Afrique.

Après l'audience, le Secrétaire Exécutif de l'OPDD-Burundi, Jean Bosco Girukwishaka a indiqué que l'Ambassadeur Aleli Admasu a effectué une visite de courtoisie à l'OPDD-Burundi pour échanger avec la Première Dame les projets et programmes de l'OPDD-Burundi en vue de les appuyer. Aleli Admasu a d'abord salué les actions des deux plates formes de la première dame qui vise la pro-

motion de la santé publique, l'assistance aux vulnérables et le secteur éducatif.

Il a en outre souligné que l'Israël s'est engagé à nouer de bonnes relations avec le Burundi surtout dans les domaines en agriculture, santé, innovation, énergie solaire et d'attirer les investisseurs israéliens à venir investir au Burundi etc. Dans le but d'appuyer les deux plates formes de l'OPDD-Burundi, l'Ambassadeur Aleli Admasu a indiqué que l'Israël compte envoyer des formateurs pour promouvoir l'autonomisation de la femme à travers les formations dispensées soit au Burundi ou en Israël. Dans le secteur de santé, l'Ambassadeur d'Israël au Burundi a indiqué qu'en Israël il y a un projet "save a child heart" qui traite les malformations cardiaques pour lequel il a promis que les enfants burundais auront la prise en charge totale y compris la gratuité des frais de voyage. Il a aussi indiqué qu'au niveau du Ministère des Affaires Etrangères de l'Israël, l'OPDD-Burundi peut en tirer des opportunités à travers le projet Mashav agency.

A côté de cette visite de courtoisie, l'Ambassadeur d'Israël au Burundi a octroyé un don à l'OPDD-Burundi des équipements matériels médicaux, des intrants pour lutter contre le Covid19, des vivres et savons pour assister les vulnérables. . (www.rtnb.bi)

Le Vice-Président de la République rehausse les cérémonies de la fête de l'Unité nationale à Gitega



Au nom du Président de la République du Burundi, le Vice-Président SE Ir Prosper BAZOMBANZA rehausse de sa présence les cérémonies marquant la célébration du 31ème anniversaire de l'adoption de la charte de l'Unité nationale organisées dans la capitale politique à Gitega

ce samedi 05 Février 2022.

Elles ont débuté cette journée par le dépôt des gerbes de fleurs au monument de l'Unité Nationale situé au Centre-ville de Gitega, suivi par différents discours. Le gouverneur de Province a fait savoir que la sécurité est bonne dans cette province grâce à l'unité qui s'est ancrée au sein de la population.

Dans son discours, le Vice-Président de la République a rappelé que l'Unité qui caractérisait depuis longtemps nos ancêtres a été mise l'épreuve par les colons en utilisant la politique de diviser pour régner. Il a en outre rendu hommage aux hommes qui ont contribué à la consolidation de cette unité nationale dont le Prince Louis RWAGASORE, le héros de l'indépendance et Melchior NDADAYE le héros de la démocratie de notre pays.

Il a ajouté que l'Unité nationale a été la voie qui

nous a conduits à la mise en place des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la constitution actuelle s'est inspirée de cette charte de l'Unité nationale.

Revenant sur le thème de cette année, SE Ir Prosper BAZOMBANZA a signalé qu'il se fait encore remarquer dans le pays un Esprit rébellion dans certaines personnes, et de préciser que la population burundaise ne tolérerait pas toute personne qui oserait créer le désordre dans le pays, et qu'il faut donc privilégier la voie du dialogue pour résoudre

les différends éventuels.

Le Vice-Président de la République a exhorté les burundais qui ont fui le pays de revenir pour conjuguer les efforts avec leurs frères et sœurs afin de développer le Burundi car la paix et la sécurité sont une réalité sur tout le territoire national, et a également lancé un appel aux pays qui ont infligé injustement des sanctions au Burundi, de pouvoir les lever à l'instar des États-Unis d'Amérique. (www.presidence.gov.bi)

Gitega: remise officielle de 50 génisses offertes par le Président de la République du Kenya



Au nom du Président de la République du Burundi Général Major Evariste NDAYISHIMIYE, le Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage Deo Guide Rurema a reçu jeudi le 03 février 2022, cinquante génisses offertes par la République du Kenya. Ces génisses ont été remises par le Ministre kenyan en charge de l'agriculture Peter Munya. Les cérémonies se sont déroulées au centre naisseur bovin de Bitare en commune Bugendana de la province

de Gitega.

Le don de 50 vaches offertes par le Kenya avait été promis l'année passée (en 2021) lors de la visite du Président de la République Evariste NDAYISHIMIYE au Kenya. Ce geste montre le degré d'amitié et de coopération qui existe entre les deux pays, le Burundi et le Kenya, a précisé le Ministre Deo Guide Rurema.

Le Ministre Deo Guide Rurema a fait savoir que ce don de 50 vaches par le Kenya au Burundi a été accompagné par des aliments pour le bétail, de semences animales pour l'insémination artificielle, de lait, de pièges pour lutter contre la maladie des mouches tsé-tsé et de vaccins. (www.rtnb.bi)

Les 2 Ministres kenyan et burundais se sont convenus sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage entre les 2 pays car, le Kenya a beaucoup d'expertises dans le domaine, a indiqué le Ministre burundais en charge de l'agriculture et de l'élevage au Burundi.. (www.rtnb.bi)

INSS: le 1er Ministre demande aux employeurs de cotiser régulièrement pour leurs employés



Le Premier Ministre Alain Bunyoni a rehaussé de sa présence lundi le 1er février 2022 la

réunion d'information et de validation du rapport de la commission technique chargée de proposer des mesures concrètes de mise en œuvre des réformes de la sécurité sociale, volet pension de retraite. La réunion était organisée par le ministère en charge de la solidarité nationale.

Dans son discours, le Premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni a indiqué que cette réunion a été organisée en vue d'améliorer les conditions de vie d'un retraité qui a sacrifié tous ses efforts au travail. Et d'ajouter que cette réunion va contribuer dans l'enrichissement du rapport de la commission technique afin de mettre en application les réformes du secteur de la sécurité sociale envisagées par le gouvernement du Burundi.

La volonté du Chef de l'Etat d'octroyer une pension de retraite au moins égale au salaire net du dernier mois au fonctionnaire de l'Etat en activité est belle bien réalisable, a souligné le Premier ministre. Et de-

préciser que la commission technique a constaté que sur la période de 2010-2020, les arrières des cotisations non payées sont estimées à 119.915.347.302 BIF.

Le Premier Ministre a recommandé à tous les employeurs publics, para-étatiques et privés de cotiser régulièrement pour leurs employés dans le but d'améliorer les conditions de vie des pensionnés car dit-il, plus de la moitié des employeurs ne cotisent pas pour leurs employés.

Alain Guillaume Bunyoni a exhorté les employés à suivre et vérifier si leurs employeurs cotisent régulièrement pour éviter des surprises à la fin de leur carrière.

Le Premier Ministre a invité les responsables de l'INSS à organiser un recensement dans un futur proche pour identifier des employeurs des secteurs publics, privés et para-étatiques cotisants et non cotisants, leur localisation géographique dans le pays et inciter les non cotisants à régulariser leurs cotisations dans les meilleurs délais pour se préparer à la mise en œuvre des réformes envisagées par le Gouvernement.

Pour ce qui est des dettes que le Gouvernement du Burundi doit à l'INSS, le premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni a fait savoir que l'Etat va bientôt régulariser sa situation avec cette institution. .
(www.rtnb.bi)

Rutana/ Agriculture : longue attente pour payer les frais des engrais égale perte de temps



engrais chimiques leur prend beaucoup de temps à cause des files d'attente devant les différentes micro-finances de la place.

Les responsables de ces micro-finances expliquent que les files d'attente sont occasionnées par l'insuffisance du personnel.

Le Directeur Général Clément Ndikumasabo tranquillise et promet d'approcher les diffé-

Le Directeur Général de la Mobilisation auto-développement et Vulgarisation Agricole et Environnementale au ministère en charge de l'agriculture, Clément Ndikumasabo a effectué mercredi le 02 février 2022, une descente en province de Rutana pour évaluer l'état d'avancement du paiement par les agriculteurs des avances dans les différentes micro-finances, en vue d'obtenir les engrais chimiques.

rentes parties prenantes afin que les engrais chimiques parviennent à temps aux agriculteurs. .
(www.rtnb.bi)

Les agriculteurs du chef-lieu de la province Rutana font savoir que payer les avances pour avoir les

COMMUNIQUE DE PRESSE N°01 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 02 FEVRIER 2022

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 02 février 2022 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le mercredi 26 janvier 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de Politique Nationale Qualité du Burundi, présentée par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

La Politique Nationale Qualité est un instrument de base pour le gouvernement dans l'établissement et la supervision du système d'infrastructure qualité. Elle fixe les objectifs de ce système, une feuille de route et un calendrier pour le mettre en place.

La Politique Nationale Qualité s'inscrit dans la stratégie nationale de développement économique et social et vise à asseoir une culture de qualité, aussi bien au sein de l'administration publique qu'au niveau de la société civile et du secteur privé.

Un des principaux résultats attendus de la Politique Nationale Qualité est l'amélioration de la capacité du pays à participer aux échanges commerciaux régionaux et internationaux par la valorisation de nos produits et services et par la compétitivité des entreprises burundaises.

La vision de cette politique est « une infrastructure nationale de qualité efficace et efficiente, conforme aux normes internationales pour un développement inclusif et durable au Burundi, à l'horizon 2027 ».

A l'issue des échanges, cette politique a été adoptée avec entre autres recommandations de :

- Structurer le texte en chapitres pour une meilleure lecture ;
- Expurger du plan d'actions les activités qui peuvent être réalisées sans nécessité de budget particulier ;
- Montrer la provenance du budget pour chaque activité à réaliser ;
- Faire en sorte que cette politique soit financée sur les fonds propres de l'Etat ;
- Ranger les activités suivant les priorités avec l'objectif que le BBN soit un laboratoire accrédité le plus rapidement possible ;
- Doter le BBN des moyens et les pouvoirs nécessaires lui permettant d'accomplir sa mission ;
- Accélérer la mise en place de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments (ABREVPA) ainsi que l'Agence Nationale d'Assurance Qualité des Médicaments et de la Sécurité Sanitaire Alimentaire (ANAMSSA).

2. **Stratégie sectorielle du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants**, présentée par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

Cette stratégie sectorielle est une feuille de route que se donne le ministère pour le cheminement vers sa vision qui est « Avoir une Force de défense nationale professionnelle, moderne et capable de répondre efficacement à toute forme de menace à la défense, en collaboration avec les autres acteurs de la sécurité ».

Elle constitue un outil d'opérationnalisation du Plan National de Développement dans ses axes relatifs à la gestion durable de l'environnement, à la gouvernance, à la sécurité et à la défense nationale.

En plus du Plan National de Développement, elle s'inspire de la politique nationale de défense, tient compte des recommandations émises à l'occasion de l'évaluation du plan stratégique 2016-2020, et des autres fora.

Partant des défis majeurs identifiés, cette Stratégie dégage essentiellement trois axes d'intervention, à savoir : la gestion durable de l'environnement, la gouvernance ainsi que la sécurité et de la défense nationale.

Afin de concrétiser cette stratégie, les priorités et les phases à suivre ont été déterminées pour atteindre les objectifs fixés à travers l'exécution des programmes tels qu'ils ont été définis.

Cette stratégie prévoit un cadre de suivi-évaluation afin de veiller au bon déroulement des activités, ainsi qu'un mécanisme de mobilisation de financements.

Après échange et débat, la stratégie a été adoptée moyennant quelques corrections.

3. Stratégie nationale de prévention du phénomène des enfants en situation de rue et des adultes mendiants ainsi que leur réintégration communautaire, présentée par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Cette stratégie rentre dans la dynamique multisectorielle du Gouvernement d'éradiquer le phénomène des enfants en situation de rue, par la mise à disposition de tous les intervenants dans la protection de l'enfant au Burundi d'un outil adapté d'orientations stratégiques.

Elle intègre également les cas des enfants de rue devenus entre-temps des adultes mendiants, de même que les autres adultes mendiants.

Bâtie sur la vision de voir un Burundi sans enfants en situation de rue, cette stratégie répond à un double enjeu : la protection de l'enfant et la prise en compte des impératifs de sécurité publique.

La stratégie propose dans un premier temps un processus de gestion du phénomène, reposant sur des actions préventives qui offrent aux concernés l'alternative de rester dans la communauté (au sein de la famille) où ils reçoivent l'accompagnement nécessaire en vue de préparer leur avenir

Dans un deuxième temps, elle prévoit une prise en charge depuis leur retrait de la rue jusqu'au suivi, une fois intégrés dans la communauté ou en famille d'origine, en passant par des centres de transit temporaires où ils se préparent à regagner leurs familles et leurs communautés pour y jouer un rôle d'acteur de développement.

Sur le plan de la mise en œuvre, la stratégie définit une approche systémique où tous les intervenants, chacun joue son rôle : familles, communauté, administration, partenaires au développement, etc...

Après échange et débat, la politique a été adoptée avec les recommandations suivantes :

- Structurer le document en chapitres pour rendre sa lecture aisée ;
- Réhabiliter les centres de transit existants ;
- Mettre en place un centre d'accueil spécial pour les récalcitrants ou les récidivistes et prévoir une formation et un travail spécifiques pour eux ;
- Appliquer la loi pour les mendiants adultes ;
- Décourager certaines associations qui encouragent et utilisent les enfants de la rue dans la mendicité ;
- Pour ceux qui utilisent les bébés dans leur mendicité qui, souvent, ne sont pas les leurs, récupérer ces bébés jusqu'à ce que leurs mères apparaissent.

4. **Note sur le calcul des cotisations et majorations de retard pour les carrières des ex-PMPA et complément de carrière des démobilisés ou mis à la retraite anticipée**, présentée par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

La création de la Force de Défense Nationale du Burundi et de la Police Nationale du Burundi en 2004, par l'intégration au sein de ces deux corps d'éléments qui n'étaient pas antérieurement couverts par la sécurité sociale a eu, comme conséquence, une différence de traitement en matière de pension de vieillesse entre les différentes composantes selon leurs provenances.

En vue de supprimer ces disparités, des commissions ont été créées pour faire les calculs nécessaires en prenant pour référence comme assiette de cotisation, les salaires du personnel de grade équivalent dans les ex-Forces Armées Burundaises.

Pour ce faire, un échantillon par grade, âge, année de recrutement (officiers, Sous Officiers et Hommes de rang) a été élaboré.

A partir de cet échantillon, les services de l'INSS ont effectué des relevés des rémunérations à partir des listings des rémunérations, en vue de trouver l'assiette des cotisations applicable à chaque cas.

Ces rémunérations sont assises sur un plafond des rémunérations qui a évolué dans le temps.

Les cotisations en pension ont été calculées jusqu'au 31/12/2004 qui correspond à la dernière date avant qu'ils ne soient couverts par le régime de sécurité sociale géré par l'INSS.

Pour les ex PMPA issus du Mouvement FNL, leur couverture en pension a commencé le 1^{er} janvier 2009, date de leur intégration dans les Forces de Défense et de Sécurité.

Les calculs effectués ont abouti à un total de cotisations en pension pour la FDNB et la PNB équivalent à treize milliards Sept Cent Soixante Quatre Millions Huit Cent Vingt Mille Quatre Cent Deux Francs Burundais (13 764 820 402 Fbu).

A l'issue du débat, le Conseil a recommandé ce qui suit :

- Il faut bien faire les calculs nécessaires afin que le dossier suive le circuit nécessaire ;
- Il faut que l'Etat fasse en sorte que ces montants soient rapidement payés pour que les ayant droit soient traités équitablement

5. Projet de décret portant réorganisation d'une Administration personnalisée de l'Etat dénommée Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National, présenté par la Ministre de la Justice.

Depuis les années 2005, le Burundi s'est engagé dans une politique de décentralisation de l'administration publique et des réformes foncières.

Dans le cadre de ces réformes foncières, beaucoup de projets visant la sécurisation des droits fonciers et la modernisation du système d'administration et de gestion foncière ont été entrepris.

Cependant, tous ces efforts se sont heurtés au problème de l'éparpillement des services en charge de questions foncières.

Cette situation a eu pour conséquence notamment la lenteur du système d'enregistrement, la multiplication des procédures, des coûts et des délais qui découragent la population désirant faire enregistrer leurs propriétés et leurs transactions foncières.

La mise en application des dispositions du Code foncier s'est heurtée au problème de coordination et de séparation des services des Titres fonciers, du Cadastre national et des Services fonciers communaux.

Le décret n°100/119 du 18 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice a résolu ce problème en mettant en place une administration personnalisée de la Direction des Titres fonciers et du cadastre national.

Il est question pour le moment de mettre place un texte régissant cette nouvelle structure.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a constaté que cette Direction, comme les autres structures similaires, n'a pas de capital à faire fructifier et que par conséquent, un Conseil d'Administration n'est pas nécessaire. Il a recommandé que ce projet soit retravaillé.

En attendant la mise en place des textes, le Conseil des Ministres a recommandé que le personnel de la Direction des Titres Fonciers et celui du Cadastre National soient rémunérés selon leurs anciens barèmes avec rappel des arriérés.

6. Projet de décret portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'Office Burundais des Bâtiments, des Routes et de l'Urbanisme (OBBARU), présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux

L'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction « OBUHA » et l'Agence Routière du Burundi « ARB » sont des Établissements Publics à Caractère Administratif créés tous en mai 2019 par fusion d'autres structures. Il s'agit des structures très jeunes.

Ils sont placés sous la tutelle du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.

Au niveau de leurs missions, l'OBUHA et l'ARB ont en commun la construction et l'entretien des voiries, l'ARB intervenant sur le réseau classé tandis que l'OBUHA s'occupe du réseau urbain non classé.

Cette séparation des zones d'intervention fait confusion quant à qui adresser les doléances.

Au niveau du personnel, les deux structures ont des personnels ayant les qualifications similaires.

Ce projet propose la fusion de ces deux entités pour créer une structure nouvelle appelée « Office Burundais des Bâtiments, des Routes et de l'Urbanisme » (OBBARU en sigles), ce qui procurera les avantages suivants :

- La suppression de la confusion qui se créait chez les administratifs à la base et des particuliers pour les services et les doléances ;
- La complémentarité d'intervention pour l'amélioration des performances ;
- La suppression des chevauchements des missions et des interventions ;
- La rentabilisation de l'ancienneté des unités actuelles de l'ARB pour initier les unités nouvellement recrutées de l'OBUHA ;
- L'élimination des postes redondants et la redistribution des rôles et des responsabilités.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a formulé les observations suivantes:

- La décentralisation de cette structure au niveau provincial n'apparaît pas ;
- Le décret organisant le Ministère nécessite d'être revu pour y intégrer la nouvelle structure ;

- Certains articles sont redondants;
 - Il faut trouver une appellation autre que « Office » pour éviter des similarités avec les offices existants;
 - Comme il s'agit d'une structure de l'Etat qui exécute les travaux lui confiés par lui et avec les moyens qu'il lui accorde et qu'il n'a pas de capital à faire fructifier, le Conseil d'Administration n'est pas nécessaire;
 - Il faut préciser l'organe de contrôle de cette structure;
7. **Projet d'ordonnance ministérielle portant détermination des mesures de sauvegarde des infrastructures routières et de leurs emprises**, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux.

Le réseau routier national constitue un patrimoine dont la sauvegarde est une préoccupation majeure de l'Etat, compte tenu du rôle prépondérant qu'il joue dans le développement du pays.

Malgré d'importants investissements consentis par l'Etat, l'offre routière reste insuffisante et ne présente pas encore un niveau de service satisfaisant, du fait du manque d'entretien du réseau routier, de l'inobservation de la charge admissible à l'essieu, et des problèmes d'assainissement en milieu urbain.

Dans la perspective d'améliorer le volume et la qualité de l'offre du transport routier, l'Etat a créé l'Agence Routière du Burundi qui est chargée de la gestion et de l'entretien du réseau routier.

Néanmoins, la réglementation relative aux emprises des routes est lacunaire surtout en matière de leur conservation et de leur gestion, ce qui a des conséquences néfastes sur les populations riveraines et utilisatrices de la route.

Ce projet de décret a pour ambition de sauvegarder le patrimoine routier en prévoyant des mesures de détermination, de conservation et d'occupation des emprises du réseau routier.

A l'issue des échanges, le Conseil des Ministres a adopté le projet et a recommandé ce qui suit :

- Vérifier la cohérence entre les intitulés des chapitres et des articles ;
- Vérifier si les distances reprises dans cette ordonnance concordent avec celles contenues dans les textes que cette ordonnance vient mettre en application ;
- Exploiter les emprises des routes en y plantant des arbres ;
- Traduire cette ordonnance en Kirundi et la vulgariser.

8. Projet de loi de règlement de compte rendu budgétaire de la République du Burundi pour l'Exercice 2020-2021, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce projet de loi de règlement et compte- rendu budgétaire trouve son origine dans la loi organique n°1/35 du 04 décembre 2008 sur les Finances Publiques qui stipule que ces projets doivent être soumis au Parlement dans les 8 mois de la clôture de l'Exercice.

Un aperçu global a été fait sur les Exercices antérieurs de 2015 à 2020, car c'est l'adoption de ce genre de projets qui permet la préparation et l'adoption du budget de l'Etat pour l'année suivante.

C'est pourquoi le Ministère en charge des Finances a préparé ce projet à transmettre au Gouvernement pour délibération et à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour adoption.

Le budget a été exécuté tant en recettes qu'en dépenses conformément aux prescrits de la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour cet Exercice.

A l'issue des échanges, le Conseil des Ministres a adopté ce projet et a recommandé ce qui suit :

- Préparer le projet de loi de règlement et compte- rendu budgétaire 2021-2022 à temps ;
- Préciser les phases de la préparation du budget ;
- Faire en sorte que l'OBR comptabilise les fonds qui entrent dans toutes les entités étatiques y compris celles à gestion autonomes;
- Interconnecter tous les services de l'OBR ;
- Inventorier et valoriser tout le patrimoine de l'Etat pour le considérer comme un capital ;
- Informatiser tous les services publics.

9. Plafonds d'engagement des dépenses du troisième trimestre 2021/2022, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Les plafonds d'engagement des dépenses sont soumis à des règlements prescrits dans certains textes, notamment le décret sur la gouvernance budgétaire, le décret portant règlement général de gestion des budgets publics, etc...

Ils se conforment aussi à la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'Exercice 2021/2022 qui introduit en son article 50, l'élaboration des plafonds d'engagement trimestriels des dépenses qui doivent être validés par le Conseil des Ministres.

Ces engagements se font en fonction des encaissements et constituent, de ce fait, un outil indispensable de régulation des dépenses. Ils sont conformes au plan de trésorerie de l'Etat, concernant toutes les dépenses de l'Etat, sauf celles qui ont un caractère obligatoire et incompressible, comme les dépenses de salaires et de la dette.

Ainsi, au cours de la gestion budgétaire 2021/2022, le rythme des engagements sera fonction du rythme d'encaissement des recettes.

Après analyse de ces plafonds d'engagement des dépenses pour le troisième trimestre 2021/2022, le Conseil des Ministres les a adoptés avec entre autre recommandation d'accélérer le processus de passation des marchés au cours de ce troisième trimestre afin de faciliter leur paiement au cours de cet exercice.

10. Note sur la demande d'aval pour la souscription au capital de la Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale « BDEAC », présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

La Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC) a été créée en décembre 1975 et devenue opérationnelle en janvier 1977.

Bien que conformément à ses statuts, sa zone d'intervention est constituée des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et des pays membres actionnaires, elle peut intervenir dans les autres pays non membres.

C'est dans ce contexte qu'au mois de septembre 2021, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique a adressé une correspondance au Président de la Banque pour demander l'entrée du Burundi au capital social de la BDEAC. L'assemblée générale de la Banque a approuvé l'entrée du Burundi au capital de cette Banque.

L'objet de la note est de demander l'aval du Gouvernement pour la souscription au capital de cette banque.

La coopération du Burundi avec la BDEAC apportera beaucoup d'avantages à notre pays notamment :

- L'accès au financement de ses projets de développement ;

- Les opérateurs économiques burundais auront une opportunité supplémentaire pour accéder aux financements à des conditions favorables.

Le Conseil des Ministres a donné son aval à la souscription au capital de cette banque.

11.Divers

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a présenté une Note sur le recyclage des enseignants.

Il a indiqué que le Ministère avait prévu un test d'évaluation des compétences pour les enseignants aux fins d'organiser un recyclage pour ceux qui en auraient le plus besoin, au regard des points obtenus.

Il ne s'agit nullement d'un test pour renvoyer les faibles ou pour dévaloriser qui que ce soit, car les points obtenus ne seront pas rendus publics, et ne seront même pas portés à la connaissance de l'enseignant.

Malgré ces assurances, les enseignants ont refusé ce test, et ont plutôt soulevé d'autres questions qui n'ont rien à voir avec ce test comme l'organisation des examens en réseau et la politique salariale, allant jusqu'à menacer de déclencher un mouvement de grève.

Le Conseil des Ministres a été étonné par cette attitude de refus d'être recyclé car c'est la seule façon d'accroître les compétences chez l'enseignant.

Il a été recommandé d'organiser ce recyclage, et de faire signer aux enseignants un contrat de performance qui servira de base pour la cotation annuelle.

Fait à Bujumbura, le 03 février 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

**Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération au Développement**
Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi